

RÉPONSE – R 303 A – 22.12

Réponse du Conseil administratif à la résolution R 303 – 18.02

déposée par Mesdames Monique MATTENBERGER et Esther SCHAUFELBERGER, Messieurs Yves MAGNIN et Johan MARTENS, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

NON À L'INITIATIVE « NO BILLAG »

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

À la suite du vote, par votre Conseil, de la résolution susmentionnée, qui déclarait ceci :

- 1 s'opposer à l'initiative « no Billag » ;
- 2 demander au Conseil administratif d'informer la population verniolane du vote du Conseil municipal, cette dernière a été adressée pour information au Conseil d'État.

Nous précisons que cette prise de position du Conseil municipal a été diffusée par notre Service de la culture et de la communication sur le site internet communal le 12 février 2018, et dans la continuité sur les réseaux sociaux.

La résolution R 303 – 18.02 est ainsi close.

Gian-Reto AGRAMUNT
Maire

Vernier, le 12 décembre 2022 / th. 111527

